



Espace participatif du groupe de travail sur la sécurité routière

Fiche pratique publié le **05/03/2018**, vu **2594 fois**, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Le groupe de travail sur la sécurité routière, composé de sénateurs, doit rendre son rapport fin avril 2018.

Le groupe de travail sur la sécurité routière, composé de sénateurs, doit rendre son rapport fin avril 2018.

Un espace participatif a été mis en place afin de permettre à chacun de donner son avis sur la baisse de la vitesse limitée à 80 km/h sur certaines routes, dont la mise en place est prévue au mois de juillet 2018.

Chacun peut donner sa contribution jusqu'au 30 mars 2018, en répondant à trois questions : que pensez-vous de la baisse de la vitesse, mais également des 18 autres mesures proposées par le comité interministériel de la sécurité routière le 9 janvier 2018, à savoir lesquelles de ces mesures vous semblent le plus utile à la sécurité routière et quelles autres mesures, autres que celles proposées par le gouvernement, pourraient être utiles selon vous pour lutter contre l'insécurité routière.

THIEL-AVOCAT.FR